



Direction Générale du Commerce

Rabat, le 09 Fevr 2024

Résultat de répartition du contingent d'exportation des déchets carton au titre de l'année 2024

Il est porté à la connaissance des exportateurs de déchets carton que la commission de répartition du contingent d'exportation des déchets carton au titre de l'année 2024, a convenu de répartir ledit contingent sur les entreprises ayant déposé leur demande comme suit :

Déchets carton :

Sociétés	Quota accordé en tonnes
REDEPA	370,58
RECUPAP	213,69
SOREPAC	722,71
MACRAPA	750,33
MAROCYCLAGE	442,68
TOTAL	2500

NB : Les entreprises concernées doivent exporter leurs quotes-parts au plus tard le 31 décembre 2024.



Direction de la Défense et de la Réglementation Commerciale

Adresse : Parcelle 14, Centre d'affaires Aile Nord Bd Riad, Hay Riad BP 610, Rabat- Maroc

Tél : +212 (0)537 70 18 46

Fax : +212 (0)537 72 71 50

www.mcinet.gov.ma